

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES  
Séance du 28 février 2017 – Salle du Domino – 17, rue du 1er Morvan –  
88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE**

-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle du Domino sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

**PRESENTS :**

Commune de Bussang : M Alain VINEL,

Commune de Fresse sur Moselle : M Dominique PEDUZZI, M Claude BABEL

Commune de Le Ménil : Mme CUENOT Savine, M Jean-François VIRY

Commune du Thillot : M Eric COLLE, Mme Marie-Claude DUBOIS, M Michel PETITJEAN, Mme Brigitte JEANPIERRE,

Commune de Ramonchamp : M François CUNAT, M André DEMANGE, Mme Odile MARCHAL

Commune Ferdrupt : M Etienne COLIN

Commune de Rupt sur Moselle : M Jean Marc TISSERANT, Mme Sylvie HERVE, Mme Brigitte FOPPA, M Stéphane TRAMZAL, M Jean-Claude VALDENNAIRE

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Thierry RIGOLLET, Mme Danièle SCHMERBER

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune Le Thillot :

Mme Marie Noël GIGANT excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M MOUROT excusé pouvoir à Mme Marie-Claude DUBOIS

M Pierre ROMARY excusé pouvoir à M Eric COLLE

Commune de Fresse sur Moselle :

Mme Carine THAUVIN excusée pouvoir à M Dominique PEDUZZI

Commune de Rupt sur Moselle :

M Didier VINCENT excusé pouvoir à M TRAMZAL

Commune de Bussang :

Mme Pascale SPINNHIRNY excusée pouvoir à M VINEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Jean-François VIRY

**SECRETAIRE ADJOINT** : Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers. M RIGOLLET, Maire de Saint Maurice sur Moselle, accueille les membres du conseil communautaire.

\*\*\*\*\*

M VIRY est désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 24 février 2017, avec l'ordre du jour suivant :

- N° 01 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE, désignation de représentants
- N °02 CADEAU DEPART RETRAITE
- N° 03 AIDES ECONOMIQUES
- N° 04 REMBOURSEMENT AIDE ECONOMIQUE 2016
- N° 05 OPERATION ECONOMIQUE – CONSTRUCTION ATELIER MENUISERIE FRESSE SUR MOSELLE
- N° 06 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
- N° 07 Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

#### **1) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE, désignation de représentants**

La compétence promotion et commercialisation touristique est devenue communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans ce cadre, il convient de désigner des représentants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Tourisme Hautes Vosges qui regroupe les Communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle, Ventron, Cornimont, La Bresse, Gérardmer, Xonrupt Longemer, Le Valtin. Ce syndicat a pour objet d'assurer de manière mutualiser la promotion, l'information touristique notamment en participant à des salons, et la réalisation de supports collectifs pour les membres du Syndicat Intercommunal ; aider et permettre la mise en commun pour les offices de tourisme des collectivités adhérentes toutes formes de développement, de publicité et de commercialisation.

Le comité est composé de 21 délégués titulaires et 13 délégués suppléants. Soit élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, soit désignés par les conseils communautaires des Communauté de Communes adhérentes.

Pour notre collectivité, la représentativité ne concerne à ce jour que la commune de Saint Maurice sur Moselle.

Il est proposé au conseil communautaire, dans la volonté d'assurer une continuité d'actions, de désigner les conseillers communaux initialement nommés par la commune de Saint Maurice sur Moselle. Les membres du conseil communautaire acceptent cette proposition.

#### **Information**

Il est rappelé que nous agissons selon le principe de subsidiarité. Nous conformant à la notification d'information SIVU tourisme : les désignations doivent être effectuées par voie d'élection, seulement le CGT rappelle que la désignation peut être faite également parmi les membres du conseil.

La communauté de communes appliquant le principe de la subsidiarité propose que les élus communaux siègent donc comme précédemment, sans exclure le fait que des personnes du conseil communautaire ou du conseil municipal puissent être désignées.

Proposition : M Mathieu FERBACH, Cédric BRACONNOT, Thierry RIGOLLET : suppléant.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas impossible qu'un débat ait lieu dans les mois ou années à venir au sein du Syndicat pour une nouvelle organisation, car les fusions de Communautés de Communes ouvrent un territoire plus large que le périmètre du syndicat. Dans ce cas, il est possible que de nouvelles nominations aient lieu.

### Délibération

#### **DEL. N°01/2017 SIVU TOURISME HAUTES VOSGES – DESIGNATION REPRESENTANTS CC BHV**

Vu la prise de compétence promotion et commercialisation touristique au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Hautes Vosges et notamment l'article 3 portant sur la composition du comité ;

Vu les candidatures de Messieurs Mathieu FERBACH, Cédric BRACONNOT conseillers municipaux à Saint Maurice sur Moselle et de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire de Saint Maurice sur Moselle et Vice-président de la CC BHV ;

Après appel des candidatures, il est procédé au vote ;

CANDIDAT	M Mathieu FERBACH
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	0
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	26

CANDIDAT	M Cédric BRACONNOT
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	0
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	26

CANDIDAT	M Thierry RIGOLLET
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	0
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	26

#### A obtenu :

- Monsieur Mathieu FERBACH..... 26 voix.
- Monsieur Cédric BRACONNOT..... 26 voix
- Monsieur Thierry RIGOLLET..... 26 voix.

Messieurs Mathieu FERBACH et Cédric BRACONNOT candidats aux fonctions de délégués titulaires au sein du comité du SIVU Hautes Vosges, ayant obtenu 26 voix et la majorité, ont été proclamés représentants de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CC-BHV) au sein du SIVU Hautes Vosges.

Monsieur M Thierry RIGOLLET, candidat aux fonctions de délégué suppléant au sein du comité du SIVU Tourisme Hautes Vosges, ayant obtenu 26 Voix et la majorité, a été proclamé représentant de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CC-BHV) au sein du SIVU Hautes Vosges.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

## **2) CADEAU DEPART RETRAITE**

Cette année un agent a fait valoir ses droits à la retraite. Après avoir interrogé les collectivités membres de la CC-BHV les membres du bureau ont arrêté la proposition de faire un cadeau d'un montant de 550 € pour tout départ en retraite.

Il convient de fixer des règles et le montant pour chaque départ en retraite de 2017 et des années à venir.

### **Information**

Lecture du projet de délibération par Monsieur le Président.

Bien que notre collectivité soit jeune (2013) les agents qui y travaillent ont, dans les collectivités ayant été fusionnées dans la CC-BHV, pour certains 20 ou 30 ans de service. Il est fréquent que les collectivités offrent des cadeaux de départ en retraite. Aussi, il est proposé de mettre en place un principe semblable à celle de certaines collectivités territoriales membre de la CC-BHV. Bien entendu cette disposition sera modifiable à tout moment en fonction des situations particulières.

Les dates des prochains départs en retraite hormis celui d'un agent cette année sont : 2018 – 2019- et 2021 (pas en 2020)

### **Délibération**

#### **DEL. N°02/2017 MODALITES D'OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL POUR DEPART EN RETRAIT**

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent de la collectivité le 1<sup>er</sup> février dernier, il est proposé que la Communauté de Communes offre un cadeau de fin de carrière en remerciement des services rendus.

Les membres du bureau lors de la réunion du 14 février dernier ont arrêté principe d'offrir un cadeau sous forme de remise d'outillage, de matériel de loisirs (en fonction de l'intérêt de la personne concernée) ou sous forme de bons d'achat ou de chèques cadeau d'une valeur maximum de 550.00 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'adopter une délibération sur l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité ;

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Président expose :

La Communauté de Communes, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel intercommunal, doit prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents ;

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour les services rendus à la collectivité durant sa présence, au minimum 24 mois de service au sein de la Communauté de Communes.

Le cadeau (d'outillage, de matériel de loisirs (en fonction de l'intérêt de la personne concernée) matériel ou sous forme de bon d'achat ou de chèque cadeau d'une valeur maximum de 550.00 € ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

**VALIDE** le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires partant à la retraite dans la limite de 550.00 € ;

**ARRETE** la date d'application de cette disposition dès l'année 2017 et les années suivantes.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

### **3) AIDES ECONOMIQUES**

Selon les conditions d'applications des aides économiques, après examen des différentes demandes, la commission économie propose au conseil communautaire d'appliquer ce dispositif pour :

- Mme Pauline DANNER (Institut Beauté) 88160 FRESSE SUR MOSELLE
- M et Mme ROTHER (restaurant) 88160 RAMONCHAMP

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ces aides.

#### **Information**

Monsieur le Président informe qu'une réunion de la commission économie a eu lieu pour étudier 3 dossiers. Une présentation succincte est faite par M CUNAT des dossiers suivants :

- M et Mme ROTHER : chambres d'hôtes, bar
- Mme Pauline DANNER, institut de beauté à Fresse sur Moselle.

La clause de retrait est proposée concernant le troisième dossier.

#### **Délibération**

##### **DEL. N°03/2017 AIDES ECONOMIQUES 2017**

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;  
Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Lorraine ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 09 février 2017 et validées par le bureau en date du 14 février 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

**DECIDE** d'attribuer 2 000 € de subventions, sous réserve que toutes les pièces administratives soient transmises (extrait K-BIS, RIB...), dans le cadre des aides aux entreprises, aux entreprises suivantes :

- Madame Pauline DANNER, institut de Beauté à Fresse sur Moselle ;
- Monsieur et Madame ROTHER, Hôtel à Ramonchamp

**DECIDE** que dans le cas de déplacement d'activité hors du territoire communautaire avant 36 mois, le remboursement de la subvention versée sera recouvré.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

\*\*\*\*\*

### **4) REMBOURSEMENT AIDE ECONOMIQUE 2016**

#### **Information**

Selon les critères d'applications des aides économiques, validées par le conseil communautaire, demandant un engagement d'activité de 3 ans dans le périmètre de la CCBHV, constatant que l'entreprise Marbrerie des Hautes Vosges (M Jean GALIE) a déplacé son activité hors du territoire communautaire, Il est proposé de demander le remboursement de la subvention de 2 000.00 € allouée courant 2016.

Le projet de délibération est présenté par M le président.

#### **Délibération**

##### **DEL. N°04/2017 DEMANDE REMBOURSEMENT AIDE ECONOMIQUE**

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques à savoir :

- Limite d'aide à 2000 € maximum par dossier,
- Concerne les TPE de moins de 10 salariés en création d'activité et/ou d'emplois,

- Exclusion des auto-entrepreneurs,
- Pourrait venir en complément d'autres aides,
- Examen de chaque demande par le bureau avant validation par le conseil communautaire,
- Répondre à un besoin insuffisamment couvert sur le territoire
- En cas de départ du territoire avant 36 mois, le montant de l'aide devra être remboursé.

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Lorraine ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 13 mai 2016 et validées par le bureau en date du 17 mai 2016 ;

Vu le versement de l'aide de 2000.00 € à la SARL Marbrerie des Hautes Vosges sis 26, rue de la Courbe au Thillot en date du 15 juillet 2016 ;

Vu le départ de la SARL Marbrerie des Hautes Vosges du territoire communautaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**DEMANDE** le remboursement de la subvention allouée en juillet dernier en raison des énoncés ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

\*\*\*\*\*

#### **5) OPERATION ECONOMIQUE – CONSTRUCTION ATELIER MENUISERIE FRESSE SUR MOSELLE**

Courant 2016, un porteur de projet s'est présenté à M François Cunat vice-président en charge de l'économie. L'entreprise existe déjà, le fonds de commerce a été acheté récemment. Les murs devaient être achetés plus tard auprès de l'ancien exploitant de l'entreprise mais le porteur n'a pu se mettre d'accord avec l'ancien propriétaire. Aussi, il se propose de déplacer l'activité sur la commune de Fresse sur Moselle en bordure de la RN 66. Afin de faire construire un nouveau bâtiment plus spacieux et mieux adapté à l'activité. La situation aux abords de la RN 66 sera également une vitrine commerciale de l'entreprise.

Le projet a été présenté aux membres du bureau et à la commission économie : construction d'un bâtiment de fabrication et d'exposition de 410 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil communautaire de porter ce dossier à l'exemple des précédents dossiers réalisés. Le coût de l'opération s'élève à environ 300 000 €.

#### Information

Plusieurs rencontres entre M François Cunat et le porteur de projet ont eu lieu courant d'année 2016.

Divers éléments constitutifs du dossier étaient en attente dont la lettre d'intention et le fond versé. M CUNAT a eu le retour du fond du dossier début 2017.

Il est constaté que le porteur pressé a repris les négociations auprès de l'ancien propriétaire.

M CUNAT s'interroge donc sur la possibilité que le porteur se soit servi de la communauté de communes pour réorienter ses négociations initiales.

En résulte donc que le porteur perd la subvention DETR, que le dossier ne sera pas déposé et qu'il est désormais fermé. Aucun reproche n'est émis sur le choix de la conduite du dossier mais M François Cunat regrette fortement le manque de communication de la part du porteur envers la CC-BHV qu'il n'a pas averti de cette nouvelle orientation.

#### Pas de délibération

\*\*\*\*\*

## 6) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Vu l'article L.5312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales de budget dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.  
Ce débat n'a pas de caractère décisionnel.

### Information

M VIRY communique à l'assemblée le document présentant le débat d'orientation budgétaire par budget ainsi qu'un certain nombre d'éléments complémentaires.

M VIRY présente le budget principal

- *Investissement* : à l'heure actuelle il n'est pas défini
- *Fonctionnement* : le besoin de 254 000 € devrait être absorbé par le résultat de l'exercice 2016

M le Président indique une augmentation de 3 % de la masse salariale qui équivaut à environ 35 000 €

- *Plan pluriannuel de formation* : l'investissement sera nécessaire ainsi que la rénovation. Via ce document, il est obligatoire d'inscrire le montant des budgets.
- *RAM* : M COLIN fait remarquer que le prix de prestation des nounous est élevé. Monsieur le Président indique que ce montant est celui indiqué dans le rapport d'activité annuel.

Il informe qu'une rencontre aura lieu demain avec le personnel de la maison des services au public, concernant de futures modifications de fonctionnement dont celui de la CAF.

M CUNAT souhaite une reprise des discussions concernant les compétences SDIS et SBSIS. Monsieur le Président propose de relancer la Préfecture par demande écrite.

- Programme Habiter Mieux : M le Président souhaite 2 choses pour la mise en valeur des éléments énergétiques :
  - ratio soit plus important entre la part de l'Etat et des collectivités.
  - Information sur les aides d'assainissement non collectif.
- Programme Aides aux entreprises : L'année sera importante au vu de la convention signée avec la région lorraine. Suite à la fusion des régions un plan stratégique doit être présenté pour notre territoire courant du mois de mai ce qui impactera peut-être le programme d'aides aux entreprises.

M CUNAT indique qu'une réunion va avoir lieu à Epinal sur le thème de l'attribution des futurs aides. Concernant la possible contractualisation entre les intercommunalités et les départements, M CUNAT indique que cela sera applicable uniquement sur l'ingénierie. M le Président informe que la région Grand Est contractualisera directement avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération. M CUNAT s'interroge sur les dossiers en cours. Proposition de les présenter au conseil communautaire avant le mois de mai et d'inscrire les sommes budgétaires pour 2017.

Un courrier sera adressé aux communes pour le financement de la compétence tourisme.

Concernant les recettes aucune question n'est portée sur le débat général.

M COLIN remarque qu'une augmentation des impôts sera engendrée proportionnellement à la participation des communes aux nouvelles compétences. M le Président lui indique qu'en effet il faudra se positionner sur un certain nombre de décision d'ici la présentation du budget.

M le Président et M VIRY présente le budget déchets.

Un rappel des adjudications de 2016 et 2017 est effectué.

Courant 2017 aura lieu une présentation des travaux effectués sur l'organisation complète de la filière.

Suite au constat de M CUNAT sur les impayés, remarque est faite que le montant est relativement toujours assez conséquent et qu'il n'est jamais recouvert à 100 % que ce soit dans le secteur public ou privé.

Une information du conseil communautaire va être adressée aux élus concernant la mise en place d'une passerelle unique.

Suite à la signature de la convention gravats pour 2017 le coût s'élève à 1 500 €.

M le Président informe qu'une déclaration de travaux est en cours.

#### Budgets piscines :

Un point est effectué sur les dépenses non réalisées.

M VINEL souhaite que des propositions soient émises concernant les abonnements annuels. M le Président indique que cela sera abordé lors d'un prochain conseil.

Suite à l'incident qui a eu lieu avec le maître-nageur, M VALDENNAIRE demande s'il ne serait pas judicieux de revoir le traitement de l'eau. Monsieur le Président précise que le malaise n'a pas eu lieu à la piscine. Il indique que les problèmes sur la filière eau et air ont eu lieu depuis décembre et que le bureau d'étude revoit les différents paramètres du traitement de l'eau. Il ressort que l'équilibre en chlore a été perturbé par une erreur de fourniture de produits, en effet les dernières livraisons n'étaient pas conformes aux installations de la piscine.

#### Budgets ZEC et ZAE :

M COLIN demande où se situent les avances de trésorerie des communes. Monsieur le Président précise que ses avances ne sont ni un don, ni un legs, ni un prêt et qu'elles ne sont donc pas mentionnées dans le budget. Elles sont gérées uniquement par Monsieur le receveur et font l'objet de délibérations spécifiques par les collectivités respectives.

Pour information un plan de trésorerie est en cours d'élaboration. Si les délais d'édition et d'envoi des facturations redevance ordures ménagères sont réalisés dans les temps, la gestion et l'état de trésorerie de notre collectivité devrait s'améliorer.

#### Délibération

#### **DEL.N°06/2017 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Etant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2017 et dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

**ATTESTE** de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2017 ;

**DIT** que le vote du budget primitif de la collectivité interviendra dans un délai maximum de deux mois à

compter de cette date ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Information

La sous-préfecture de Saint-Dié a adressé un courrier signifiant le report du transfert de rattachement de notre bassin de vie de la préfecture d'Epinal à la Sous-Préfecture de Saint Dié des Vosges à une période moins électorale. De ce fait, l'arrêté concrétisant la décision administrative est reporté.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 22 h 45

Le Président,

Dominique PEDUZZI



le secrétaire de séance,

Jean-François VIRY

